

## ALGERIE TELECOM Direction Opérationnelle de Chlef Sous-Direction Technique

Réf: AT/DO Chlef/SDT/DRA/N° 543/2022

Chlef, le 18/10/2022

## A MONSIEUR : SBAIHIA FETHI BOCCA OULED BOUZIANE N° 25 OULED FARES – CHLEF

OBJET: 02 éme Mise en demeure

Suite a l'acquisition de l'autorisation des autorités locales de Beni Haoua pour la réalisation des travaux de projet de canalisation urbaine au niveau des 80 logts Zitoufi + Lotissement Beni Haoua , vous étiez mis en demeure et contacte par téléphone à maintes reprises pour reprendre les travaux au niveau du site , mais sans réponse de votre part .

A cet effet Vous êtes mis en demeure pour la dernière fois de reprendre les travaux dans un délais de 48 heures , dès la réception de la dite mise en demeure .

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation de procéder à la résiliation pure et simple du contrat en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur

Directeur Opérationnel des Telècope munications

Signe: Kainel Noureddine SLIMANI

1 9 601 2022